



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Octobre 1867.

BOURSE DE PARIS.

| | Rte 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|------------------|--------------|--------------|
| Du 14 octobre .. | 68 25 | 98 40 |
| Du 15..... | 67 95 | 97 » |
| Du 16..... | 67 75 | 97 » |

BULLETIN.

Des nouvelles contradictoires, qui nous arrivent d'Italie, il ressort une vérité qui semble incontestable ; c'est que les forces des insurgés sont aujourd'hui à peu près égales à celles de l'armée pontificale, avec cette différence que les bandes insurrectionnelles s'augmentent tous les jours, tandis que le nombre de soldats pontificaux reste stationnaire. Les rencontres qui ont eu lieu n'ont pas été toutes aussi favorables à la cause pontificale que l'échauffourée de Bagnorea ; les divers combats ont eu pour résultat de produire une assez grande fermentation dans la jeunesse de Naples et des provinces.

Nous ne croyons pas à une révolte des romains contre leur Souverain. Elle aurait déjà éclaté si elle devait avoir lieu ; cependant les précautions, à Rome, sont nombreuses. « Il a été ordonné, dit la *Gazette Piémontaise*, aux officiers de la Légion étrangère de s'abstenir de se montrer dans les théâtres, les cafés et autres lieux publics afin de ne pas donner l'occasion à des collisions avec le peuple. Ces collisions pourraient être des étincelles qui allumeraient le feu. »

La *Perseveranza* demande que le gouvernement intervienne immédiatement et qu'il arrive aux portes de Rome avec l'armée régulière avant les insurgés et les volontaires. Si le gouvernement pontifical, dit ce journal, réprimait l'insurrection, en ce moment, elle éclaterait de nouveau dans quelques jours. L'intervention du gouvernement italien serait donc parfaitement justifiée.

Et l'Italie, feuille gouvernementale, ajoute :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 octobre 1867.

LA FILLE DU MEUNIER

IMITÉ DU HONGROIS.

DU BARON J. EÖTVÖS

— I (Suite) —

M. Valentin était le type achevé de l'aristocratie villageoise. Jamais seigneur féodal ne considéra ses vassaux d'un œil plus arrogant qu'il ne regardait, lui, les tributaires de son moulin. L'orgueil et le sentiment de son importance éclataient dans chacun de ses mouvements. A voir ce petit homme trapu aller et venir en grondant sans cesse, gourmander ses garçons, se quereller avec ses pratiques, ici dispenser des faveurs et faire passer avant leur tour quelques privilégiés, là se fâcher contre les impatients, et terminer tous ses discours par ces mots : « Qui n'est pas content n'a qu'à faire moulin ailleurs ! » — à voir tout cela, on réprimait à grand-peine une envie de rire. Mais malheur à l'imprudent qui céda à la ten-

La reproduction est interdite.

« On peut prévoir avec certitude que l'heure n'est pas éloignée où la nécessité de cette intervention sera si bien évidente que, des deux côtés des Alpes, on l'acceptera comme le seul moyen de salut. »

Les derniers avis de Florence affirment qu'Acquapendente a été reprise par les insurgés. Une forte colonne de troupes pontificales marchait sur Campagnano pour empêcher la concentration des insurgés.

Enfin, un télégramme adressé de Vienne à la *Presse de l'Allemagne méridionale*, parle de l'entrée prochaine des troupes italiennes sur le territoire pontifical.

Quoique la question romaine absorbe à elle seule l'attention publique, nous devons mentionner les bruits qui circulent sur d'autres questions non moins importantes.

D'après la *Presse de Vienne*, il s'agirait en ce moment d'établir une entente entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse pour opposer une barrière morale à la Russie et l'empêcher de résoudre à son profit unique la question d'Orient. On parlait d'un projet de voyage de M. de Beust à Londres qui se rattacherait à ce plan.

Nous applaudissons à cette idée, l'on pourrait par là même aplanir toutes les difficultés qui tourmentent l'opinion publique et donner enfin une solution à toutes les graves questions qui tiennent l'Europe en suspens. — Mais n'oublions pas que cette pensée deviendrait plus pratique et plus efficace si on revenait résolument à l'idée de congrès, dont l'Empereur Napoléon a eu seul l'initiative.

La *Correspondance provinciale* publie la nouvelle organisation de l'armée prussienne, composée désormais de douze corps au lieu de neuf. L'organe de M. de Bismark ajoute : L'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord est pour le moment organisée et prête à toute les éventualités.

Au ministère des affaires étrangères est arrivée ces jours-ci une pétition de notables cochinois qui demandent à l'Empereur Napoléon III que les lois françaises soient appliquées à leur pays. Les pétitionnaires exposent que ces lois sont beaucoup plus libérales et beaucoup plus

ration ! Le gros meunier ne pardonnait pas un pareil crime de lèse-majesté. Le coupable était-il un paysan, on n'acceptait plus son grain au moulin de Mival ; était-ce un domestique, il recevait une verte leçon.

Personne ne se croyait plus important, plus nécessaire au monde que M. Valentin. A l'entendre, rien dans la commune ne se faisait que par lui, et son influence s'étendait même beaucoup plus loin. S'il n'eût pas causé avec le sous-préfet un jour que ce dernier, en passant, avait visité son moulin, on n'eût jamais obtenue la digue établie près de Mival. Sans ses démarches auprès des juges, plus d'un procès gagné aurait été perdu. A force de s'entendre répéter ces choses-là, tout le village finissait par y croire et par tenir le meunier pour un homme puissant.

Du reste, à côté de ses faiblesses, il avait aussi ses bonnes qualités. Sa réputation de droiture était sans tache ; souvent il lui arrivait de moudre gratuitement le grain d'une pauvre veuve, et, à la naissance de sa fille, il fit moudre gratis une journée entière. Mais il faisait tout cela d'un air de protection si hautain que ses obligés se sentaient plus humiliés que reconnaissants de ses bienfaits. On le respectait parce qu'il était riche ; on le craignait parce qu'il était brutal ; personne ne révoquait en doute sa supériorité, et pourtant il n'était pas satisfait de sa position. Plus ses voisins s'abaisaient devant lui et souffraient qu'il les traitât du haut de sa grandeur, plus il aspirait à des relations plus dignes de lui, et c'était là le secret de sa liaison avec le maître d'école. Vilmet était un homme lettré, un auteur ; il avait instruit les enfants de plusieurs grandes maisons. M. Valentin recher-

équitables que les lois annamites ; ils disent qu'ils sont désormais sujets français, et ils demandent à être traités comme tels.

En opposition avec ce que rapportent plusieurs journaux, l'empire ottoman, d'après des informations positives, jouit d'une parfaite tranquillité ; il n'y a eu aucun mouvement dans le Montenegro ni en Bosnie.

Le débat persiste entre Berlin et Copenhague. Le Danemark persiste à revendiquer les positions de Düppel et Alsen qu'il considère comme indispensables à la défense du pays. Mais le cabinet de Berlin tient à conserver ces points qu'il proclame nécessaires à l'Allemagne au point de vue stratégique. Comment cela finira-t-il ? Par la reconnaissance du droit ? Non. Par le triomphe de la force.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 14 octobre.

On lit dans le *Times* :

Nous sommes autorisés à constater que le bruit de communications qui auraient été échangées entre lord Stanley et le gouvernement romain au sujet de l'Église catholique, n'a aucun fondement.

Marseille, 14 octobre.

Les lettres de Rome parvenues ici insistent de nouveau sur l'existence d'une note du cardinal Antonelli aux puissances catholiques dans laquelle le secrétaire d'Etat signale l'inefficacité de la convention de septembre pour la protection des Etats pontificaux.

Rome, 13 octobre, 5 h. et demie du soir.

Les mouvements des bandes continuent sur les frontières. Pas de nouveaux faits militaires à signaler. A l'intérieur, calme absolu.

Rome, 13 octobre, 6 h. du soir.

La population des villes et des campagnes de l'Etat pontifical ne bouge pas et tout indique qu'elle ne bougera pas. Elle regarde les Garibaldiens comme des bandits qu'elle redoute et non comme des libérateurs. Les excès des bandes, partout où elles ont pénétré, ne peut que rendre ce sentiment plus général encore.

Vienne, 14 octobre, 40 du matin.

On annonce qu'une députation du conseil communal de Vienne présentera aujourd'hui à l'Empereur la protestation du conseil contre l'Adresse rédigée par les 25 évêques en faveur du concordat.

Saint-Petersbourg, 13 octobre.

L'Empereur Alexandre est de retour de son voya-

chait donc son amitié, qu'il jugeait flatteuse et honorable.

Quand le petit Louis eut atteint l'âge de douze ans, il demanda à être mis en apprentissage au moulin. C'était accomplir les vœux les plus ardents de sa mère, mais renverser d'un coup les châteaux en Espagne du pauvre Vilmet. L'excellent père était trop raisonnable pour contrarier le désir de son fils et lui fermer l'avenir certain qui s'ouvrait devant lui. Néanmoins — qui s'en étonnera ? — il ne pouvait se faire à l'idée que son enfant unique, objet depuis sa naissance de tant de rêves ambitieux, ne deviendrait en définitive qu'un simple meunier. Qui renonce sans regret à ses illusions ? Et quel est l'homme, même parmi ceux des hautes sphères qui, las d'un éclat trompeur, parlent avec envie de la félicité du peuple, quel est l'homme qui verrait sans chagrin son enfant descendre à une condition plus basse que la sienne ?

« Voilà donc Louis garçon meunier ! disait-il au curé avec une profonde tristesse. Si c'était pour son bonheur, je ne m'en plaindrais pas. Mais je connais mon fils, son cœur nourrit des aspirations qu'il ne trouvera pas à contenter dans la sphère où il entre. Ma femme ne le croit pas, ni vous non plus peut-être, M. le curé ; mais Dieu a créé mon Louis pour être artiste, et la fable du pot de fer et du pot de terre n'est pas uniquement applicable au contact entre riches et pauvres. Malheur aussi à toute âme délicate qui vit parmi des gens grossiers ; ils la brisent, sans se douter même qu'ils la blessent. »

Le pauvre Vilmet ne pouvait s'épancher ainsi avec sa femme, trop heureuse pour souffrir la moindre

ge à Livadia. Sa Majesté est arrivée, à Tsarkoë-Selo, cet après-midi. La Russie vient de donner son adhésion officielle à la convention internationale de Genève pour secours aux blessés.

Constantinople, 12 oct. soir.

On assure qu'en apprenant l'arrivée du Grand-Visir en Crète. Les insurgés auraient brûlé quelques villages et une quantité considérable d'oliviers.

ITALIE.

Le gouvernement continue à exécuter religieusement la Convention du 15 septembre. Hier encore, la croisière italienne a arrêté un petit navire, qui portait 140 volontaires sur la côte pontificale.

Les journaux hostiles au gouvernement, en font le sujet de leurs attaques. Ainsi, l'*Unita Italiana* publie une lettre de Poggio Mirieto, où il est dit :

« Hier, j'ai vu entrer sur une charrette six jeunes gens de Calvi, près Marni, entourés de soldats et de cavaliers, parce qu'ils ont essayé de franchir la frontière. Ce matin, on les a conduits à Rieti. Le territoire pontifical est défendu au prix de grandes fatigues par les troupes italiennes qui, à raison de ce service, s'indignent contre les libéraux. »

Il est certain que le gouvernement italien accomplit un devoir d'autant plus pénible, qu'il est impossible d'obtenir un résultat positif. Mais il est lié par un engagement, il doit le respecter tant qu'il n'en est pas dégagé, ou que la force des choses n'a pas démontré qu'il était impossible de le tenir.

(Italie, 11 octobre.)

Les dernières dépêches de Florence vont jusqu'au 12 octobre au soir ; elles ne mentionnent point l'entrée imminente des troupes italiennes sur le territoire pontifical.

On mande de Rome, 12 octobre :

Hier, dans l'après-midi, une bande de trente garibaldiens est entrée par surprise dans la petite ville de Subiaco, pendant que la garnison en était sortie pour faire une reconnaissance. Le soir même, les troupes pontificales ont repris possession de la place. Dans l'affaire qui a eu lieu, les garibaldiens ont perdu quinze prisonniers et trois morts, dont leur chef milanais d'origine. Du côté des pontificaux, il y a eu deux blessés.

On écrit de Florence, 12 octobre, soir :

Les journaux italiens publient une proclamation du comité national romain, datée de Rome, 9 octobre. Dans cette proclamation, que nous donnons plus loin, le comité annonce qu'il a repris la direction des affaires, et il invite les romains à appuyer le mouvement dans les provinces. — Les mêmes journaux publient encore une proclamation de Garibaldi aux romains, par laquelle le général déclare aux romains qu'il est arrivé la direction de l'entreprise à son fils Menotti.

A Rome, les arrestations continuent. Les lettres de Rome, du 9, annoncent que le député italien Cairoli, ayant voulu visiter les fortifications de cette ville, avait été invité par la police à partir immédiatement. Le Pape avait parcouru à pied le Corso. Il avait été salué par de chaleureuses acclamations.

L'*Observatore* dit qu'un détachement de troupes italiennes ayant été autorisé à traverser la lisière du

objection. Elle voyait déjà son fils successeur de l'opulent Valentin, héritier du beau moulin et des terres qui en dépendaient, et l'un des notables de l'endroit. Et, en effet, tout semblait justifier et encourager ces espérances.

Le meunier avait une fille, de deux ans plus jeune que Louis ; et il avait répété cent fois que, si ces enfants continuaient à se convenir, il serait heureux d'avoir pour gendre le fils du maître d'école. Et pourquoi donc ne se conviendraient-ils plus ? se demandait parfois M^{me} Vilmet ; tout Mival ne dit-il pas qu'ils seront un jour mari et femme, et ne s'aiment-ils pas dès à présent ?

Oui, si ce terme-là peut s'appliquer à une affection d'enfants, quelque chose comme de l'amour s'était manifesté entre Louis et Mariette dès leur première rencontre. Tous les deux, étaient beaux, aimables et bons, mais il n'y avait pas entre eux d'autre ressemblance.

Quand une famille a passé par des temps d'épreuve, les enfants mêmes en gardent la trace. Ils ne s'aperçoivent pas des privations qu'ils subissent ; ils ne comprennent point le regard inquiet dont leurs parents suivent leurs jeux ; les plaintes qu'ils entendent, les larmes qu'ils voient, leur sont inexplicables ; mais la triste atmosphère qu'ils respirent influe insensiblement sur leur humeur, et la bruyante gaieté de l'enfance, ce bonheur le plus pur de notre vie, le seul qui ne nous attire point d'envieux, abandonne tôt les pauvres créatures grandies au milieu des soucis du père et de la mère. Louis était silencieux, rêveur, calme jusque dans ses joies.

« Voyez mon fils, disait souvent le maître d'école

territoire pontifical, les soldats de ce détachement ont chanté à la station d'Orte : « Nous irons à Rome ! » D'après la même feuille, les garibaldiens qui se trouvaient à Bagnorea, faisaient entendre les cris de *Mort au Pape ! Vive la République !*

On lit dans le *Débat*, de Vienne :
Des nouvelles directes de Rome, arrivées aujourd'hui, constatent, avant tout, que les troupes italiennes se concentrent à la frontière et sont prêtes à se mettre en campagne. Il paraît qu'elles attendent des renforts d'artillerie pour passer la frontière. On prévoit qu'elles prendront position près de Rome et occuperont le chemin de fer entre cette ville et Civita-Vecchia, évidemment pour empêcher le Pape de s'éloigner de Rome.

L'attitude de l'Autriche, en présence des complications romaines, est significative. Une correspondance de Vienne, fait connaître que le gouvernement impérial, officieusement consulté, aurait déclaré qu'il ne ferait « actuellement aucune objection contre des faits accomplis en Italie, pourvu que le territoire de Rome soit garanti au Pape. » Mais ce n'est pas là la solution des unitaristes qui veulent Rome absolument. *Rome, ou la mort !*

On mande de Rome, à l'*Unita Catholica* :
Le gouvernement du St-Siège va annoncer officiellement et diplomatiquement à l'Europe, les faits ci-après :

1° Pendant que toutes les provinces de l'Etat, jouissaient de la plus grande paix et tranquillité, de la frontière des pays occupés par le gouvernement de Florence, il est entré des bandes d'hommes armés pour provoquer des désordres, la révolte contre le gouvernement légitime et pour y commettre des actes de brigandage criminels ;

2° Les habitants des territoires envahis brusquement par ces bandes, au lieu de répondre aux provocations et d'adhérer à la révolte importée, sont demeurés fidèles au Saint-Père, manifestant toute leur horreur pour tout acte de félonie ;

3° Les bandes se sont formées dans la Toscane et dans les provinces usurpées sur le St-Siège, elles se sont composées de jeunes gens nés de ces localités et d'autres encore n'appartenant pas à l'Etat actuel du St-Père, et cela, en plein jour, sous les yeux des autorités gouvernementales italiennes, qui ont défilé la feuille de route, encore bien qu'il fut notoire que ces voyageurs partaient pour envahir le territoire pontifical ;

4° Les troupes italiennes ont laissé libre le passage à beaucoup de ces bandes qui, de divers points de la frontière toscane et d'Orvieto, ont envahi, en armes le territoire pontifical ;

5° Ces troupes ont accueilli les bandes des envahisseurs, lorsque, battues et dispersées par les troupes pontificales, elles ont repassé la frontière. Ceci posé, le gouvernement pontifical se proclame victime d'un nouvel attentat de la part du gouvernement de Florence qui, nonobstant la convention du 15 septembre 1864, a laissé envahir le territoire qu'il s'était solennellement engagé à sauvegarder.

Un discours sur la Convention du 15 septembre.

On sait que la Convention de septembre fut signée sous le ministère de M. Minghetti, et portée au Parlement sous le ministère du général La Marmora. Nos lecteurs doivent aussi se rappeler qu'elle donna lieu à une discussion des plus vives et des plus animées. M. Rattazzi, qui n'était alors que simple député, prit la parole en faveur de la Convention ; il montra les avantages qu'elle assurait à l'Italie, mais il déclara, en même temps, qu'il y découvrirait un défaut qui en rendait la modification nécessaire pour les deux parties contractantes.

Les événements dont nous sommes témoins depuis quelques jours, ne justifient que trop cette intelligente appréciation. C'est ce qui nous a donné l'idée de revenir sur ce discours et d'en reproduire une partie. Voici comment M. Rattazzi s'exprimait à cette époque : « La Convention du 15 septembre, à mon avis, a deux grands avantages ; elle a aussi, il est vrai, quelques dangers, mais qui peuvent, je crois, être facilement conjurés. »

Messieurs, on avait malheureusement soutenu jusqu'ici que la question de Rome, renfermant en elle, celle de la conservation ou de l'abolition du pouvoir temporel, devait être considérée comme une question qui, touchant à des intérêts religieux, des intérêts catholiques, ne pouvait être résolue qu'avec le consentement des puissances catholiques. Mais aujourd'hui que, par l'effet de la Convention, le gouvernement italien est considéré comme étant seul intéressé dans cette question ; aujourd'hui que la France, qui voulait se considérer comme occupant le territoire pontifical dans l'intérêt de toute la catholicité, traite exclusivement de la question de Rome avec le gouvernement italien et en traite sans le consentement des autres puissances catholiques, (ce qu'il n'aurait pas fait si celles-ci, précisément comme puissances catholiques, y avaient eu quelque intérêt ; il est évident, Messieurs, que l'Italie est considérée comme ayant seule intérêt dans cette question, qui pourra donc être résolue sans qu'elle ait à craindre un conflit avec toute la catholicité. *(Bravo !)*

C'est précisément là, à mon avis, le point de vue le plus avantageux sous lequel le traité doit être envisagé.

La convention, dis-je, a deux grands avantages. D'abord, sans tenir compte de la reconnaissance, ou, pour mieux dire, de l'application du principe de non intervention, de ce principe sous l'égide duquel la résurrection de l'Italie a pu s'opérer et sans lequel elle aurait difficilement pu s'accomplir, sans tenir compte, dis-je, de l'application de ce principe, elle a, je crois, un autre grand avantage. Elle fait rentrer la question romaine sur son véritable terrain ; sur ce terrain qui nous avait été jusqu'ici contesté et sur lequel seulement elle pourra facilement être résolue dans un sens favorable à l'Italie ressuscitée. La convention, je le répète, fait rentrer la question sur son terrain véritable, puisque, à mon avis, elle fait disparaître tout danger que la question romaine puisse désormais être considérée comme une question catholique ; elle fait considérer la question romaine comme une question purement italienne, dans laquelle les puissances catholiques ne peuvent ni ne doivent s'ingérer.

Si le sentiment dont les deux puissances sont animées, est le même, s'il n'y a entre elles aucun choc d'intérêts, alors même que par malheur, il surgirait dans l'exécution de la convention des doutes et de nouvelles incertitudes, qui ne voit pas que de la même manière qu'on a pris des arrangements par la convention du 15 septembre on en pourrait prendre et l'on en prendrait certainement d'autres pour les nouvelles circonstances qui se présenteraient !

La France, messieurs, a un très-grand intérêt à ne pas rendre difficile la situation de l'Italie : elle a intérêt à ce que l'Italie complète son unité. La France comprend que si l'unité italienne s'accomplit, par derrière l'Italie, comme l'observait sagement l'honorable président, se trouve un abîme.

Maintenant, messieurs, voudrez-vous croire que la France qui a répandu son sang et prodigué son or pour coopérer avec nous à la résurrection italienne veuille nous pousser dans cet abîme ? D'un autre côté, l'Italie a intérêt à ne point créer au gouvernement français d'embarras inutiles. Elle doit aussi comprendre qu'elle est la position du gouvernement impérial par rapport aux partis. Il y a donc un intérêt commun à ce que tout s'accomplisse d'accord. C'est pourquoi je ne m'effraie ni beaucoup ni peu des doutes et des incertitudes car j'ai une foi vive dans ce lien étroit qui unit les deux puissances, la France et l'Italie. Chaque fois que ces doutes naissent et que ces dangers surgissent je suis convaincu que l'on saura trouver un moyen de lever les premiers et de conjurer des seconds, et résoudre ainsi les deux côtés les éventualités qui pourraient se présenter.

Manifeste du Comité national Romain :
Romain !
La junte nationale s'étant dissoute et l'Italie étant affranchie de la responsabilité des généreuses initiatives, le problème de la question romaine a repris sa base.
Le comité national qui a toujours conservé à la grande question son véritable caractère, se trouve aujourd'hui appelé de nouveau par les chefs de section à reprendre la direction des affaires : grave mandat que l'amour de la patrie, et la confiance illimitée en vous, nous ont seuls engagés à accepter sans hésitation !
Romain, si l'Italie a rempli l'ingrat devoir d'étouffer les généreuses initiatives, c'est à nous à remplir le nôtre, et complètement. On a dit que Rome était aux romains, et l'Europe entière leur a reconnu le droit de satisfaire leurs légitimes aspirations, leurs besoins. Une convention que nous n'avons pas signée nous a imposé une expérience pénible. Nous l'avons

acceptée et l'expérience a été décisive. Il a été avéré, il est patent que le pouvoir théocratique est incompatible avec la civilisation et incapable de gouverner. Il faut donc se résigner à périr ! Romains ! quand nous avons exposé à nu les vices et les abus du gouvernement sacerdotal, la Cour de Rome a répondu par la doctrine de l'immobilité dont elle a confié l'application à la force brutale de ses mercenaires. Si le droit que l'on nous a reconnu n'est pas une amère dérision ; si jusqu'ici a failli tout essai d'amélioration de notre sort, serions-nous coupables si nous sommes forcés de faire appel à la dernière raison ! Le triomphe de la civilisation et des véritables intérêts de l'église justifieront l'énergie de nos desseins. Romains ! Les provinces sont déjà en révolte, et bientôt l'insurrection sera universelle. Nous devons nous associer à ce moment ; nous devons le seconder de toutes nos forces, parce que la victoire des provinces facilitera la victoire sur Rome. Soyons donc et tenons nous tous prêts.

Le sang des frères que le zouave pontifical verse dans les provinces, sera l'étincelle qui devra enflammer de plus en plus nos esprits. Romains, l'heure va sonner. Au nom de la patrie serrons les rangs et que chacun obéisse seulement aux ordres qui viendront du centre. Rappelez-vous que l'unité et la discipline font la force. Tout mouvement partiel, inconsidéré, inopportun, peut-être fatal. Ayez foi, Romains, dans le comité qui vous a déjà donné des preuves de sa force, de sa prudence, de sa ferme volonté.

Aujourd'hui que le moment des fortes résolutions est arrivé, le comité ne manquera pas à son devoir, serrons donc les rangs avec ardeur, agissons avec discipline, et la cause de la civilisation triomphera.

Rome, le 8 octobre 1867.

(Signé) Le comité national romain.

(Mocimento, 12 octobre).

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Ch. Piel :

« On sait avec quelle hardiesse depuis quelques temps surtout, l'imagination des nationalistes se livre carrière. A plusieurs reprises déjà, nous avons dû mettre le public en garde contre des inventions quelquefois absurdes, presque toujours malveillantes, auxquelles certains journaux ont le tort d'ouvrir leurs colonnes.

Un journal reproduit ce soir une correspondance parisienne adressée à une feuille de Marseille : où l'on dirait que l'auteur a pris à tâche de mêler l'inconvenance à l'erreur.

Cette correspondance prétend raconter en détail comment MM. Rouher et de La Valette ont pris congé de l'Empereur à Biarritz, quelles paroles S. M. leur aurait adressées en cette circonstance, et à quelles interprétations diverses ces paroles auraient donné lieu. Enfin on ajoute qu'à la suite de l'accident de St-Jean-de-Luz, dont le *Moniteur* a, le premier, rendu compte, le Prince Impérial serait retombé malade.

Ce récit est purement fictif. Le Prince Impérial continue à jouir d'une santé excellente. Et quant aux paroles que l'Empereur a pu prononcer au moment où M. Rouher et M. de La Valette ont pris congé de Sa Majesté à Biarritz qui croira qu'elles sont parvenues à la connaissance du correspondant de la feuille marseillaise ?

Encore une fois se livrer à de pareils écarts d'imagination, ce n'est pas manquer seulement à la vérité, c'est manquer aussi aux convenances.

FRANCE.

Sous ce titre « Une étrange question de droit. » M. Pradier-Fodère s'exprime ainsi dans la *France* :

« M. Juarez tient à ce que les choses se passent dans les règles. Il ne rendra le corps de Maximilien, s'il le rend, qu'au représentant du gouvernement autrichien ; c'est-à-dire qu'il exige au préalable — car il faut voir le but sous les prétextes — que la cour de Vienne reconnaisse le gouvernement Juariste, en accréditant auprès de lui un ambassadeur.

« Et il y a parmi nous des écrivains intelligents et honorables, il y a des journaux sérieux, qui se laissent prendre à cette comédie, et qui discutent gravement la question de droit diplomatique soulevée par le dictateur du Mexique.

« Ce serait étrange, si ce n'était lamentable.

« Vouloir que l'Autriche légitime, en reconnaissant leur gouvernement, ceux qui ont comploté l'attentat de Queratero ! Est-ce que cela peut se concevoir ? Est-ce qu'on peut oser le demander ?

« Ce n'est pas ici un gouvernement qui adresse à un autre gouvernement régulier une réclamation diplomatique ; c'est une mère en larmes, c'est un frère éploré qui redemandent les restes sanglants de leur fils et de leur frère.

« Il n'y a pas là une question de droit, il n'y a qu'une question de cœur et d'humanité. Mais l'humanité, est-ce que cela existe encore au Mexique ? »

« On mande de Rome, à l'*Unita Catholica* :
Le gouvernement du St-Siège va annoncer officiellement et diplomatiquement à l'Europe, les faits ci-après :

1° Pendant que toutes les provinces de l'Etat, jouissaient de la plus grande paix et tranquillité, de la frontière des pays occupés par le gouvernement de Florence, il est entré des bandes d'hommes armés pour provoquer des désordres, la révolte contre le gouvernement légitime et pour y commettre des actes de brigandage criminels ;

2° Les habitants des territoires envahis brusquement par ces bandes, au lieu de répondre aux provocations et d'adhérer à la révolte importée, sont demeurés fidèles au Saint-Père, manifestant toute leur horreur pour tout acte de félonie ;

3° Les bandes se sont formées dans la Toscane et dans les provinces usurpées sur le St-Siège, elles se sont composées de jeunes gens nés de ces localités et d'autres encore n'appartenant pas à l'Etat actuel du St-Père, et cela, en plein jour, sous les yeux des autorités gouvernementales italiennes, qui ont défilé la feuille de route, encore bien qu'il fut notoire que ces voyageurs partaient pour envahir le territoire pontifical ;

4° Les troupes italiennes ont laissé libre le passage à beaucoup de ces bandes qui, de divers points de la frontière toscane et d'Orvieto, ont envahi, en armes le territoire pontifical ;

5° Ces troupes ont accueilli les bandes des envahisseurs, lorsque, battues et dispersées par les troupes pontificales, elles ont repassé la frontière. Ceci posé, le gouvernement pontifical se proclame victime d'un nouvel attentat de la part du gouvernement de Florence qui, nonobstant la convention du 15 septembre 1864, a laissé envahir le territoire qu'il s'était solennellement engagé à sauvegarder.

Un discours sur la Convention du 15 septembre.

On sait que la Convention de septembre fut signée sous le ministère de M. Minghetti, et portée au Parlement sous le ministère du général La Marmora. Nos lecteurs doivent aussi se rappeler qu'elle donna lieu à une discussion des plus vives et des plus animées. M. Rattazzi, qui n'était alors que simple député, prit la parole en faveur de la Convention ; il montra les avantages qu'elle assurait à l'Italie, mais il déclara, en même temps, qu'il y découvrirait un défaut qui en rendait la modification nécessaire pour les deux parties contractantes.

Les événements dont nous sommes témoins depuis quelques jours, ne justifient que trop cette intelligente appréciation. C'est ce qui nous a donné l'idée de revenir sur ce discours et d'en reproduire une partie. Voici comment M. Rattazzi s'exprimait à cette époque : « La Convention du 15 septembre, à mon avis, a deux grands avantages ; elle a aussi, il est vrai, quelques dangers, mais qui peuvent, je crois, être facilement conjurés. »

Messieurs, on avait malheureusement soutenu jusqu'ici que la question de Rome, renfermant en elle, celle de la conservation ou de l'abolition du pouvoir temporel, devait être considérée comme une question qui, touchant à des intérêts religieux, des intérêts catholiques, ne pouvait être résolue qu'avec le consentement des puissances catholiques. Mais aujourd'hui que, par l'effet de la Convention, le gouvernement italien est considéré comme étant seul intéressé dans cette question ; aujourd'hui que la France, qui voulait se considérer comme occupant le territoire pontifical dans l'intérêt de toute la catholicité, traite exclusivement de la question de Rome avec le gouvernement italien et en traite sans le consentement des autres puissances catholiques, (ce qu'il n'aurait pas fait si celles-ci, précisément comme puissances catholiques, y avaient eu quelque intérêt ; il est évident, Messieurs, que l'Italie est considérée comme ayant seule intérêt dans cette question, qui pourra donc être résolue sans qu'elle ait à craindre un conflit avec toute la catholicité. *(Bravo !)*

C'est précisément là, à mon avis, le point de vue le plus avantageux sous lequel le traité doit être envisagé.

La convention, dis-je, a deux grands avantages. D'abord, sans tenir compte de la reconnaissance, ou, pour mieux dire, de l'application du principe de non intervention, de ce principe sous l'égide duquel la résurrection de l'Italie a pu s'opérer et sans lequel elle aurait difficilement pu s'accomplir, sans tenir compte, dis-je, de l'application de ce principe, elle a, je crois, un autre grand avantage. Elle fait rentrer la question romaine sur son véritable terrain ; sur ce terrain qui nous avait été jusqu'ici contesté et sur lequel seulement elle pourra facilement être résolue dans un sens favorable à l'Italie ressuscitée. La convention, je le répète, fait rentrer la question sur son terrain véritable, puisque, à mon avis, elle fait disparaître tout danger que la question romaine puisse désormais être considérée comme une question catholique ; elle fait considérer la question romaine comme une question purement italienne, dans laquelle les puissances catholiques ne peuvent ni ne doivent s'ingérer.

Si le sentiment dont les deux puissances sont animées, est le même, s'il n'y a entre elles aucun choc d'intérêts, alors même que par malheur, il surgirait dans l'exécution de la convention des doutes et de nouvelles incertitudes, qui ne voit pas que de la même manière qu'on a pris des arrangements par la convention du 15 septembre on en pourrait prendre et l'on en prendrait certainement d'autres pour les nouvelles circonstances qui se présenteraient !

La France, messieurs, a un très-grand intérêt à ne pas rendre difficile la situation de l'Italie : elle a intérêt à ce que l'Italie complète son unité. La France comprend que si l'unité italienne s'accomplit, par derrière l'Italie, comme l'observait sagement l'honorable président, se trouve un abîme.

Maintenant, messieurs, voudrez-vous croire que la France qui a répandu son sang et prodigué son or pour coopérer avec nous à la résurrection italienne veuille nous pousser dans cet abîme ? D'un autre côté, l'Italie a intérêt à ne point créer au gouvernement français d'embarras inutiles. Elle doit aussi comprendre qu'elle est la position du gouvernement impérial par rapport aux partis. Il y a donc un intérêt commun à ce que tout s'accomplisse d'accord. C'est pourquoi je ne m'effraie ni beaucoup ni peu des doutes et des incertitudes car j'ai une foi vive dans ce lien étroit qui unit les deux puissances, la France et l'Italie. Chaque fois que ces doutes naissent et que ces dangers surgissent je suis convaincu que l'on saura trouver un moyen de lever les premiers et de conjurer des seconds, et résoudre ainsi les deux côtés les éventualités qui pourraient se présenter.

Manifeste du Comité national Romain :
Romain !
La junte nationale s'étant dissoute et l'Italie étant affranchie de la responsabilité des généreuses initiatives, le problème de la question romaine a repris sa base.
Le comité national qui a toujours conservé à la grande question son véritable caractère, se trouve aujourd'hui appelé de nouveau par les chefs de section à reprendre la direction des affaires : grave mandat que l'amour de la patrie, et la confiance illimitée en vous, nous ont seuls engagés à accepter sans hésitation !
Romain, si l'Italie a rempli l'ingrat devoir d'étouffer les généreuses initiatives, c'est à nous à remplir le nôtre, et complètement. On a dit que Rome était aux romains, et l'Europe entière leur a reconnu le droit de satisfaire leurs légitimes aspirations, leurs besoins. Une convention que nous n'avons pas signée nous a imposé une expérience pénible. Nous l'avons

acceptée et l'expérience a été décisive. Il a été avéré, il est patent que le pouvoir théocratique est incompatible avec la civilisation et incapable de gouverner. Il faut donc se résigner à périr ! Romains ! quand nous avons exposé à nu les vices et les abus du gouvernement sacerdotal, la Cour de Rome a répondu par la doctrine de l'immobilité dont elle a confié l'application à la force brutale de ses mercenaires. Si le droit que l'on nous a reconnu n'est pas une amère dérision ; si jusqu'ici a failli tout essai d'amélioration de notre sort, serions-nous coupables si nous sommes forcés de faire appel à la dernière raison ! Le triomphe de la civilisation et des véritables intérêts de l'église justifieront l'énergie de nos desseins. Romains ! Les provinces sont déjà en révolte, et bientôt l'insurrection sera universelle. Nous devons nous associer à ce moment ; nous devons le seconder de toutes nos forces, parce que la victoire des provinces facilitera la victoire sur Rome. Soyons donc et tenons nous tous prêts.

Le sang des frères que le zouave pontifical verse dans les provinces, sera l'étincelle qui devra enflammer de plus en plus nos esprits. Romains, l'heure va sonner. Au nom de la patrie serrons les rangs et que chacun obéisse seulement aux ordres qui viendront du centre. Rappelez-vous que l'unité et la discipline font la force. Tout mouvement partiel, inconsidéré, inopportun, peut-être fatal. Ayez foi, Romains, dans le comité qui vous a déjà donné des preuves de sa force, de sa prudence, de sa ferme volonté.

Aujourd'hui que le moment des fortes résolutions est arrivé, le comité ne manquera pas à son devoir, serrons donc les rangs avec ardeur, agissons avec discipline, et la cause de la civilisation triomphera.

Rome, le 8 octobre 1867.

(Signé) Le comité national romain.

« M. Juarez tient à ce que les choses se passent dans les règles. Il ne rendra le corps de Maximilien, s'il le rend, qu'au représentant du gouvernement autrichien ; c'est-à-dire qu'il exige au préalable — car il faut voir le but sous les prétextes — que la cour de Vienne reconnaisse le gouvernement Juariste, en accréditant auprès de lui un ambassadeur.

« Et il y a parmi nous des écrivains intelligents et honorables, il y a des journaux sérieux, qui se laissent prendre à cette comédie, et qui discutent gravement la question de droit diplomatique soulevée par le dictateur du Mexique.

« Ce serait étrange, si ce n'était lamentable.

« Vouloir que l'Autriche légitime, en reconnaissant leur gouvernement, ceux qui ont comploté l'attentat de Queratero ! Est-ce que cela peut se concevoir ? Est-ce qu'on peut oser le demander ?

« Ce n'est pas ici un gouvernement qui adresse à un autre gouvernement régulier une réclamation diplomatique ; c'est une mère en larmes, c'est un frère éploré qui redemandent les restes sanglants de leur fils et de leur frère.

« Il n'y a pas là une question de droit, il n'y a qu'une question de cœur et d'humanité. Mais l'humanité, est-ce que cela existe encore au Mexique ? »

« On mande de Rome, à l'*Unita Catholica* :
Le gouvernement du St-Siège va annoncer officiellement et diplomatiquement à l'Europe, les faits ci-après :

1° Pendant que toutes les provinces de l'Etat, jouissaient de la plus grande paix et tranquillité, de la frontière des pays occupés par le gouvernement de Florence, il est entré des bandes d'hommes armés pour provoquer des désordres, la révolte contre le gouvernement légitime et pour y commettre des actes de brigandage criminels ;

2° Les habitants des territoires envahis brusquement par ces bandes, au lieu de répondre aux provocations et d'adhérer à la révolte importée, sont demeurés fidèles au Saint-Père, manifestant toute leur horreur pour tout acte de félonie ;

3° Les bandes se sont formées dans la Toscane et dans les provinces usurpées sur le St-Siège, elles se sont composées de jeunes gens nés de ces localités et d'autres encore n'appartenant pas à l'Etat actuel du St-Père, et cela, en plein jour, sous les yeux des autorités gouvernementales italiennes, qui ont défilé la feuille de route, encore bien qu'il fut notoire que ces voyageurs partaient pour envahir le territoire pontifical ;

4° Les troupes italiennes ont laissé libre le passage à beaucoup de ces bandes qui, de divers points de la frontière toscane et d'Orvieto, ont envahi, en armes le territoire pontifical ;

5° Ces troupes ont accueilli les bandes des envahisseurs, lorsque, battues et dispersées par les troupes pontificales, elles ont repassé la frontière. Ceci posé, le gouvernement pontifical se proclame victime d'un nouvel attentat de la part du gouvernement de Florence qui, nonobstant la convention du 15 septembre 1864, a laissé envahir le territoire qu'il s'était solennellement engagé à sauvegarder.

Un discours sur la Convention du 15 septembre.

On sait que la Convention de septembre fut signée sous le ministère de M. Minghetti, et portée au Parlement sous le ministère du général La Marmora. Nos lecteurs doivent aussi se rappeler qu'elle donna lieu à une discussion des plus vives et des plus animées. M. Rattazzi, qui n'était alors que simple député, prit la parole en faveur de la Convention ; il montra les avantages qu'elle assurait à l'Italie, mais il déclara, en même temps, qu'il y découvrirait un défaut qui en rendait la modification nécessaire pour les deux parties contractantes.

Les événements dont nous sommes témoins depuis quelques jours, ne justifient que trop cette intelligente appréciation. C'est ce qui nous a donné l'idée de revenir sur ce discours et d'en reproduire une partie. Voici comment M. Rattazzi s'exprimait à cette époque : « La Convention du 15 septembre, à mon avis, a deux grands avantages ; elle a aussi, il est vrai, quelques dangers, mais qui peuvent, je crois, être facilement conjurés. »

Messieurs, on avait malheureusement soutenu jusqu'ici que la question de Rome, renfermant en elle, celle de la conservation ou de l'abolition du pouvoir temporel, devait être considérée comme une question qui, touchant à des intérêts religieux, des intérêts catholiques, ne pouvait être résolue qu'avec le consentement des puissances catholiques. Mais aujourd'hui que, par l'effet de la Convention, le gouvernement italien est considéré comme étant seul intéressé dans cette question ; aujourd'hui que la France, qui voulait se considérer comme occupant le territoire pontifical dans l'intérêt de toute la catholicité, traite exclusivement de la question de Rome avec le gouvernement italien et en traite sans le consentement des autres puissances catholiques, (ce qu'il n'aurait pas fait si celles-ci, précisément comme puissances catholiques, y avaient eu quelque intérêt ; il est évident, Messieurs, que l'Italie est considérée comme ayant seule intérêt dans cette question, qui pourra donc être résolue sans qu'elle ait à craindre un conflit avec toute la catholicité. *(Bravo !)*

C'est précisément là, à mon avis, le point de vue le plus avantageux sous lequel le traité doit être envisagé.

La convention, dis-je, a deux grands avantages. D'abord, sans tenir compte de la reconnaissance, ou, pour mieux dire, de l'application du principe de non intervention, de ce principe sous l'égide duquel la résurrection de l'Italie a pu s'opérer et sans lequel elle aurait difficilement pu s'accomplir, sans tenir compte, dis-je, de l'application de ce principe, elle a, je crois, un autre grand avantage. Elle fait rentrer la question romaine sur son véritable terrain ; sur ce terrain qui nous avait été jusqu'ici contesté et sur lequel seulement elle pourra facilement être résolue dans un sens favorable à l'Italie ressuscitée. La convention, je le répète, fait rentrer la question sur son terrain véritable, puisque, à mon avis, elle fait disparaître tout danger que la question romaine puisse désormais être considérée comme une question catholique ; elle fait considérer la question romaine comme une question purement italienne, dans laquelle les puissances catholiques ne peuvent ni ne doivent s'ingérer.

Si le sentiment dont les deux puissances sont animées, est le même, s'il n'y a entre elles aucun choc d'intérêts, alors même que par malheur, il surgirait dans l'exécution de la convention des doutes et de nouvelles incertitudes, qui ne voit pas que de la même manière qu'on a pris des arrangements par la convention du 15 septembre on en pourrait prendre et l'on en prendrait certainement d'autres pour les nouvelles circonstances qui se présenteraient !

La France, messieurs, a un très-grand intérêt à ne pas rendre difficile la situation de l'Italie : elle a intérêt à ce que l'Italie complète son unité. La France comprend que si l'unité italienne s'accomplit, par derrière l'Italie, comme l'observait sagement l'honorable président, se trouve un abîme.

Maintenant, messieurs, voudrez-vous croire que la France qui a répandu son sang et prodigué son or pour coopérer avec nous à la résurrection italienne veuille nous pousser dans cet abîme ? D'un autre côté, l'Italie a intérêt à ne point créer au gouvernement français d'embarras inutiles. Elle doit aussi comprendre qu'elle est la position du gouvernement impérial par rapport aux partis. Il y a donc un intérêt commun à ce que tout s'accomplisse d'accord. C'est pourquoi je ne m'effraie ni beaucoup ni peu des doutes et des incertitudes car j'ai une foi vive dans ce lien étroit qui unit les deux puissances, la France et l'Italie. Chaque fois que ces doutes naissent et que ces dangers surgissent je suis convaincu que l'on saura trouver un moyen de lever les premiers et de conjurer des seconds, et résoudre ainsi les deux côtés les éventualités qui pourraient se présenter.

Manifeste du Comité national Romain :
Romain !
La junte nationale s'étant dissoute et l'Italie étant affranchie de la responsabilité des généreuses initiatives, le problème de la question romaine a repris sa base.
Le comité national qui a toujours conservé à la grande question son véritable caractère, se trouve aujourd'hui appelé de nouveau par les chefs de section à reprendre la direction des affaires : grave mandat que l'amour de la patrie, et la confiance illimitée en vous, nous ont seuls engagés à accepter sans hésitation !
Romain, si l'Italie a rempli l'ingrat devoir d'étouffer les généreuses initiatives, c'est à nous à remplir le nôtre, et complètement. On a dit que Rome était aux romains, et l'Europe entière leur a reconnu le droit de satisfaire leurs légitimes aspirations, leurs besoins. Une convention que nous n'avons pas signée nous a imposé une expérience pénible. Nous l'avons

acceptée et l'expérience a été décisive. Il a été avéré, il est patent que le pouvoir théocratique est incompatible avec la civilisation et incapable de gouverner. Il faut donc se résigner à périr ! Romains ! quand nous avons exposé à nu les vices et les abus du gouvernement sacerdotal, la Cour de Rome a répondu par la doctrine de l'immobilité dont elle a confié l'application à la force brutale de ses mercenaires. Si le droit que l'on nous a reconnu n'est pas une amère dérision ; si jusqu'ici a failli tout essai d'amélioration de notre sort, serions-nous coupables si nous sommes forcés de faire appel à la dernière raison ! Le triomphe de la civilisation et des véritables intérêts de l'église justifieront l'énergie de nos desseins. Romains ! Les provinces sont déjà en révolte, et bientôt l'insurrection sera universelle. Nous devons nous associer à ce moment ; nous devons le seconder de toutes nos forces, parce que la victoire des provinces facilitera la victoire sur Rome. Soyons donc et tenons nous tous prêts.

Le sang des frères que le zouave pontifical verse dans les provinces, sera l'étincelle qui devra enflammer de plus en plus nos esprits. Romains, l'heure va sonner. Au nom de la patrie serrons les rangs et que chacun obéisse seulement aux ordres qui viendront du centre. Rappelez-vous que l'unité et la discipline font la force. Tout mouvement partiel, inconsidéré, inopportun, peut-être fatal. Ayez foi, Romains, dans le comité qui vous a déjà donné des preuves de sa force, de sa prudence, de sa ferme volonté.

Aujourd'hui que le moment des fortes résolutions est arrivé, le comité ne manquera pas à son devoir, serrons donc les rangs avec ardeur, agissons avec discipline, et la cause de la civilisation triomphera.

Rome, le 8 octobre 1867.

(Signé) Le comité national romain.

(Mocimento, 12 octobre).

« On mande de Rome, à l'*Unita Catholica* :
Le gouvernement du St-Siège va annoncer officiellement et diplomatiquement à l'Europe, les faits ci-après :

1° Pendant que toutes les provinces de l'Etat, jouissaient de la plus grande paix et tranquillité, de la frontière des pays occupés par le gouvernement de Florence, il est entré des bandes d'hommes armés pour provoquer des désordres, la révolte contre le gouvernement légitime et pour y commettre des actes de brigandage criminels ;

2° Les habitants des territoires envahis brusquement par ces bandes, au lieu de répondre aux provocations et d'adhérer à la révolte importée, sont demeurés fidèles au Saint-Père, manifestant toute leur horreur pour tout acte de félonie ;

3° Les bandes se sont formées dans la Toscane et dans les provinces usurpées sur le St-Siège, elles se sont composées de jeunes gens nés de ces localités et d'autres encore n'appartenant pas à l'Etat actuel du St-Père, et cela, en plein jour, sous les yeux des autorités gouvernementales italiennes, qui ont défilé la feuille de route, encore bien qu'il fut notoire que ces voyageurs partaient pour envahir le territoire pontifical ;

4° Les troupes italiennes ont laissé libre le passage à beaucoup de ces bandes qui, de divers points de la frontière toscane et d'Orvieto, ont envahi, en armes le territoire pontifical ;

5° Ces troupes ont accueilli les bandes des envahisseurs, lorsque, battues et dispersées par les troupes pontificales, elles ont repassé la frontière. Ceci posé, le gouvernement pontifical se proclame victime d'un nouvel attentat de la part du gouvernement de Florence qui, nonobstant la convention du 15 septembre 1864, a laissé envahir le territoire qu'il s'était solennellement engagé à sauvegarder.

Un discours sur la Convention du 15 septembre.

On sait que la Convention de septembre fut signée sous le ministère de M. Minghetti, et portée au Parlement sous le ministère du général La Marmora. Nos lecteurs doivent aussi se rappeler qu'elle donna lieu à une discussion des plus vives et des plus animées. M. Rattazzi, qui n'était alors que simple député, prit la parole en faveur de la Convention ; il montra les avantages qu'elle assurait à l'Italie, mais il déclara, en même temps, qu'il y découvrirait un défaut qui en rendait la modification nécessaire pour les deux parties contractantes.

Les événements dont nous sommes témoins depuis quelques jours, ne justifient que trop cette intelligente appréciation. C'est ce qui nous a donné l'idée de revenir sur ce discours et d'en reproduire une partie. Voici comment M. Rattazzi s'exprimait à cette époque : « La Convention du 15 septembre, à mon avis, a deux grands avantages ; elle a aussi, il est vrai, quelques dangers, mais qui peuvent, je crois, être facilement conjurés. »

Le deuil était conduit par les fils du défunt et plusieurs membres de la famille. Après les prières de la religion, le convoi, suivi de quinze voitures de deuil, s'est rendu au cimetière du père Lachaise.

150 volontaires pontificaux se sont embarqués samedi à Marseille, pour Civita-Vecchia.

M. de Girardin adresse à M. Rattazzi, dans la *Liberté*, les aménités suivantes :

S. Exc. M. le commandeur Rattazzi est le ministre qui, au lieu de donner sa démission, a donné en 1862, l'ordre de tier sur Garibaldi, ordre infâme qui a été exécuté. M. le commandeur Rattazzi est l'homme politique, sans exception, que nous méprisons le plus.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin Agricole

On lit dans la *Gazette des campagnes* :

« La saison d'automne continue de se montrer assez favorable aux travaux agricoles et viticoles. La température a un peu baissé, mais les pluies et les brouillards qui refroidissent et humectent le sol n'entravent pas sérieusement les semailles et les vendanges. Celles-ci s'opèrent maintenant dans des conditions suffisantes pour assurer la bonne qualité des produits sauf dans la région de l'Est, depuis l'Auvergne jusqu'à l'Alsace, où les neiges qui couvrent les montagnes ont forcé d'interrompre les vendanges. En somme la récolte des vins de 1867 s'annonce partout comme devant être d'un tiers inférieure à une année moyenne; mais la qualité des vins est généralement satisfaisante. Quelques contrées de l'Hérault et de l'Aude ont l'avantage exceptionnel d'une année moyenne en quantité. D'autres contrées de la même région ont été ravagées par la grêle et l'oïdium, et n'ont obtenu qu'une minime récolte. »

Depuis nos dernières appréciations, la hausse a fait de nouveaux progrès sur les céréales. Ceci tient particulièrement à l'insuffisance des apports, laquelle est due elle-même aux travaux d'emblavure, aux entonnailles, et enfin, disons-le, à l'insuffisance des bras pour le dépiquage. Heureux les cantons qui ont leurs battues ambulantes, comme leurs distilleries !...

Le cultivateur, satisfait des prix actuels, n'y trouvant toutefois pas un grand profit, vu que si la qualité y est, la quantité manque, — le cultivateur mènesur place autant que de raison. Il sait de droite ou de gauche, pertinemment, qu'il arrive et arrivera de la denrée étrangère. Un tiens vaut mieux que deux tu auras. Cette prévision, attestée par les nouvelles de ports et de la frontière, rassure également le consommateur. Grâce à la liberté du commerce et à la facilité des transports, plus désormais de disette ni de cherté excessive.

Au carreau de la Halle de Paris, les affaires sont plus lourdes que la semaine passée. Néanmoins, les cours se tiennent en fermeté. La bonne farine marchande est cotée 88 fr. (les 157 kil.), le froment 48 à 49 fr. (les 120 kil.); le seigle très-demandé, de 28 à 29 fr. (les 115 kil.); l'orge de 24 à 24,50 (les 100 kil.); l'avoine un peu moins offerte, de 27 à 27,50 (les 100 kil.). Remarquons qu'il n'y a volontiers pas de différence de prix, quant à ces diverses marchandises, entre le livrable et le disponible.

D'après les dépêches, le marché étranger est, comme chez nous, à la hausse. L'Angleterre reçoit de fortes quantités à l'importation. À ce point qu'elle nous en expédie. La Belgique, la Hollande, l'Allemagne, ont des mercures tendues. Par contre, la Russie méridionale et les États-Unis sont au grand calme. À Odessa, le froment de choix vaut de 24,50 à 25 fr. (l'hect.); à New-York il est coté de 26 à 27 (l'hect.) selon mérite.

Les derniers jours de la vendange n'auront pas valu les premiers. Pas assez de soleil et trop de pluie. Peu d'affaires à l'entrepôt et à Bercy. Dans les clos du Bordelais, de la Bourgogne, du Midi, on pratique quelques achats en nouveau livrable; il faut y mettre un bon prix.

On signale quelque reprise sur les eaux-de-vie. A Paris, les 3/6 betterave sont demandés à 68 fr. (l'hect.). Languedoc 96 fr. Armagnac 70 fr.

Grand calme à l'égard des sucres. Le brut indigène se traite dans les 57 à 58 fr. (les 100 kil.); raffinés de 125 à 126 fr.

Un peu d'avantage sur le marché aux huiles pour les détenteurs. Le colza disponible vaut, en bourse de Paris, 99,50 les (100 kil.). Graine 27 fr. (l'hect.)

On voit bien, aux apports de bétail sur le marché de Paris, que le chemin de fer brave le chaud et le froid, la pluie et la boue. Malgré le mauvais temps, qui eût autrefois retenu la moitié des « sujets » en étable ou en bergerie.

Sceaux et Poissy ont des provenances extraordinaires. Lundi, à Sceaux, 2,434 bœufs, 25,040 moutons. Affaires difficiles, sans baisse marquée cependant. Jeudi à Poissy, 3,365, bœufs 19,209 moutons, même situation qu'à Sceaux, voire un peu moins d'empressement de la part des acheteurs. Progression continue dans les arrivages à La Chapelle. Il y a paru jeudi 3,894 porcs, qui se sont placés au cours moyen de 1,30 (le kilo).

En province, les foires et marchés d'automne ont de la fermeté, surtout pour le bétail d'élevage.

Billancourt profite des dernières semaines de l'Exposition, concours permanents : l'autre jour les bœufs et les vaches, hier les porcs et les veaux, demain les mulets et les ânes. Parmi ces derniers, il y a des *specimens* qui excitent la jubilation de Sancho, expert en rude échine et en longues oreilles.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Vinicole

Nous extrayons du *Moniteur vinicole* la Correspondance suivante :

Airvault (Deux-Sèvres), 10 octobre. — La vigne ne présente rien de satisfaisant; il n'y aura ni quantité ni qualité. Les gelées qui ont lieu chaque matin durcissent les raisins qui ne pourront mûrir convenablement. On compte vendanger dans quelques jours; on ne fera qu'une bien médiocre récolte sous tous les rapports. On prépare les futailles.

Beaugency (Loiret), 10 octobre. — Nos vendanges sont terminées, et c'est triste à dire, la quantité n'est pas considérable dans quelques communes du canton; la majorité des propriétaires n'ont pas récolté pour leur consommation, et dans ceux qui ont réussi, et qui sont de riches vigneron, il sera difficile de trouver plusieurs celliers de 30 pièces.

Quant à la qualité, elle n'est pas encore bien appréciable; malgré cela, nous pensons que le vin sera meilleur que l'an dernier. Il est d'abord plus rouge, mais aussi il n'atteindra pas 1865.

La température est tellement variable que des craintes existent pour la maturité du gascou, ainsi que pour les vins blancs.

Quant aux affaires, il ne se fait rien; quand les cours seront établis, je vous tiendrai au courant.

Brives (Corrèze), 11 octobre. — Les vendanges ont été faites par un temps favorable, et si la récolte laisse à désirer comme quantité, en revanche, elle paraît devoir se classer, comme qualité, bien au-dessus de celle de l'année dernière, et au niveau de la récolte de 1864, qui fut très-satisfaisante. Le prix de la vendange est de 14 à 25 fr. les 100 kilos.

Castelnau-d'Auzan (Gers), 11 octobre. — Nos vendanges, en Armagnac, sont terminées depuis huit jours, et ont été faites par un temps à souhait. La récolte, dans certaines contrées, a été d'un cinquième plus abondante que l'année dernière, notamment dans le Ténarèze, tandis que, dans d'autres, elle a été égale, si non moindre. Le Bas-Armagnac a été moins favorisé et n'a eu qu'un tiers d'une récolte bien ordinaire. Malgré ces divers rendements qui sont loin d'être satisfaisants, on avait espéré sur la richesse alcoolique des vins pour la distillation; mais une déception de plus est venue s'ajouter à tant d'autres, et les vins que l'on vient de distiller ont été trouvés mauvais. Dans les années ordinaires, dix-huit à vingt hectolitres environ suffisent pour obtenir quatre hectolitres d'eau-de-vie à cinquante-deux degrés, et, aujourd'hui, il en faut de vingt-cinq à trente hectolitres. En somme, on n'espère pas faire plus d'eau-de-vie que l'année dernière, qui a été médiocre, en admettant toutefois que les vins blancs ne soient pas recherchés par le commerce, pour le coupage des vins rouges qui commencent déjà à offrir des prix élevés dans les contrées du haut et bas-Armagnac; s'il en était ainsi (c'est même probable, vu la rareté des vins rouges) la distillation produirait peu d'eau-de-vie cette année.

Cette, 10 octobre. — A Frontignan, où la ténacité était extrême, on vient de faire quelques achats en bon choix à 160 francs les 700 litres.

Il s'est également fait, dans la même localité, pour compte de plusieurs maisons de Cette, environ 200 barriques muscat nouveau sur lie, que l'on a payé à raison de 525 francs les 700 litres.

Chiroubles par **Fleurie** (Rhône), 11 octobre. — Les vignes des coteaux élevés et des retardataires restent seules à vendanger; c'en était pas trop tôt, une forte gelée blanche, dans la nuit du 5 au 6, a grillé les feuilles de vigne dans les lieux humides et frais. La fermentation, par les vents froids du Nord que nous subissons depuis quelques jours, marche lentement, mais elle se complète au bout de cinq à six jours.

Les vins nouveaux ont une belle couleur et varient de 11 à 12 degrés; ils *bourrent* beaucoup dans le tonneau, ce que nous n'étions pas habitués à voir depuis 1854 ou 1856.

J'ai ouï citer des ventes de vin nouveau dans les secondes Fleurie à 125 fr. et une autre de 140 fr. dans les premières.

La récolte a été moindre encore qu'on ne l'espérait. Le vigneron est trompé du mauvais côté à la cuve et au pressoir.

Lézignan (Aude), 10 octobre. — Le résultat de la récolte de 1867 est moins satisfaisant qu'on ne croyait, cependant, dans l'ensemble, il y a deux tiers d'une année moyenne où la moitié en faisant la comparaison avec celle de 1865.

Les vins sont de très-bonne qualité et supérieurs à ceux de 1865 et 1866.

Marseillan (Hérault), 11 octobre. — Nous avons terminé nos vendanges par un temps splendide, les qualités sont bonnes, les quantités petites.

Jusqu'à ce jour on n'a traité que quelques vins blancs; il y a peu d'empressements aux achats.

Montcuq (Lot), 11 octobre. — Les vendanges sont partout terminées; favorisées par un temps exceptionnel, elles ont produit, en quantité et surtout en qualité, ce qu'on était bien loin d'attendre. La masse des propriétaires compte sur une année moyenne en quantité et sur une excellente qualité dans les coteaux. La plaine a coulé, gelé ou n'a mûri qu'imparfaitement. On découvrera dans une quinzaine de jours, preuve certaine d'une fermentation peu ordinaire.

Montmélian (Savoie), 10 octobre. — La qualité du vin sera bien supérieure à celle de 1866; quelques-uns croient même qu'elle approchera de bien près celle de 1865.

Les vendanges sont commencées sur le territoire de Montmélian; il n'y a pas apparence qu'elles doivent se faire par un temps chaud. Depuis le 1^{er} du courant, la neige a couvert nos montagnes environnantes jusque tout près des vignes, et le thermomètre est descendu à 0°. Ce matin encore le froid est très-sensible; le ciel est couvert et annonce passablement la pluie.

Villeneuve-sur-Yonne, 11 octobre. — Nos vendanges se poursuivent par un temps pluvieux et froid; sur quelques points, la maturité du raisin n'est pas complète, les résultats obtenus jusqu'ici paraissent assez satisfaisants; couleur et qualité.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

| DATE | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. |
|---|---------|-------------------|--------------------------|
| 20 | Diman. | s. Jean Cantius | |
| 21 | Lundi. | se. U. et ses c. | Castelfranc, Salviac. |
| 22 | Mard. | s. Géraud. | Catus, Duravel, St-Céré. |
| 23 | Mercur. | T. S. R. J. de N. | Issepts. |
| <p>Ⓟ P. Q. le 5, à 6 h. 27 m. du soir. Ⓟ P. L. le 13, à 1 h. 33 m. du soir. Ⓟ D. Q. le 20, à 9 h. 26 m. du matin. Ⓟ N. L. le 27, à 1 h. 12 m. du soir.</p> | | | |

Par arrêté, en date du 10 octobre 1867, M. le Préfet a nommé M^{me} Seigé, distributrice des postes à la Tronquière, en remplacement de M^{me} Dépeyrot, démissionnaire.

M. le Préfet, vient de recevoir un lot, consistant en une boîte d'argenterie et un gobelet en argent, que Leurs Majestés Impériales, ont bien voulu accorder pour la loterie de bienfaisance, organisée à Cahors, par la Congrégation des Filles de Jésus.

Tabacs. — Examen des postulants.

Nous portons à la connaissance des familles qu'il sera ouvert le 4 novembre prochain, un concours d'admission de surnuméraires dans l'administration des tabacs. Pour y prendre part, les jeunes gens doivent se faire inscrire avant le 20 octobre, dans les bureaux du chef de service des tabacs de l'une des localités suivantes :

Alger, Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg, Tonnins, Toulouse.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

- 1° Un acte de naissance légalisé constatant qu'il aura au 31 décembre de cette année, 21 ans au moins et 24 ans au plus;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs;
- 3° Un certificat de validité et de bonne constitution délivré par un médecin.

L'examen contient deux sortes d'épreuves subies l'une à la suite de l'autre dans une seule et même session, savoir :

Epreuve écrite.

- 1° Une dictée en français;
- 2° La copie au net de cette dictée;
- 3° La rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;
- 4° Une ou plusieurs questions d'arithmétique relatives soit au système métrique, soit aux proportions ou au calcul numérique;
- 5° Une ou plusieurs questions relatives à la géographie de la France;
- 6° Une ou plusieurs questions de géométrie pratique relatives, soit à la quadrature des surfaces planes, soit à l'évaluation du volume d'un corps solide.

Epreuve orale.

Les questions orales posées aux candidats seront relatives :

- 1° A la grammaire française;
- 2° A la géographie de la France;
- 3° A l'arithmétique;
- 4° A la géométrie pratique;

Les postulants et les familles qui voudraient avoir des renseignements plus circonstanciés, peuvent s'adresser au bureau des chefs du service des tabacs dans les villes ci-dessus indiquées.

Un voleur s'est introduit, ces jours derniers, dans l'Eglise Notre-Dame, de Cahors et, à l'aide d'un procédé ingénieux, il a cherché à enlever du tronc l'argent qui s'y trouvait: il introduisait par l'ouverture une baguette de bois, enduite de glu, et il soulevait ainsi les sous. Il en a sorti quatorze. C'était les seuls que le tronc renfermait à ce moment.

Le voleur a été arrêté.

On annonce la mort de notre compatriote M. Labrousse, ancien représentant du peuple, résidant depuis 1851 à Bruxelles, où il avait fondé une école centrale de commerce et d'industrie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Un train de plaisir pour Paris, organisé par la Compagnie d'Orléans, partira de Toulouse le vendredi 18 octobre, à 11 heures 3 minutes du matin, et prendra des voyageurs de ladite ville et de toutes les stations de son réseau situées dans le département de la Haute-Garonne.

Arrivée à Paris: samedi 19 octobre, à 3 heures 46 minutes du soir.

Le retour de Paris aura lieu le mardi 29 octobre.

Ce train n'admet que des voyageurs de 2^e et 3^e classes.

Prix des places (aller et retour): De Toulouse: 2^e classe, 45 fr.; 3^e classe, 30 fr.

Chaque voyageur n'aura droit qu'au transport gratuit de dix kilogrammes de bagages.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 12 octobre Cros (Marie), naturelle, rue Ste-Barbe.
- 12 — Saint-Jean (Charles Justin), rue de la Liberté.
- 14 — Gautié Elie (Jules André Paul Guillaume), rue Feydel.

Décès.

- 12 — Astruc (Jean), peigneur de laine, 77 ans, rue Impériale.
- 12 — Correch (Jean Louis-Etienne), ancien gendarme, 67 ans, rue St-Barthélemy.
- 13 — de Touraille (Anne-Justine-Henriette), 77 ans, boulevard (Sud).
- 14 — Cahuzac (Louise), 12 jours, faubourg St-Georges.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 octobre 1867.

| | |
|------------------|---------|
| 12 versements | 4,252 » |
| 7 remboursements | 1,880 » |

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

GÉOGRAPHIE ILLUSTRÉE DE LA FRANCE

Par MM. Jules VERNE et LAVALLÉE. — 1^{re} Série.

La *Géographie illustrée de la France*, par MM. Jules Verne et Lavallée, est arrivée à sa 10^e livraison, et la première série de cette belle et si utile publication est en vente. C'est une très-heureuse combinaison de donner ainsi pour 10 centimes la description complète d'un département avec de vraiment belles gravures et

des cartes très jolies et très soignées. Cette facilité, jointe au besoin que chacun ressent aujourd'hui de livres utiles, à la certitude donnée par les noms des deux auteurs que rien ne sera oublié de ce qui doit faire de cette géographie une œuvre réellement remarquable, a mérité à cette publication, dès son début, un succès éclatant et que chaque jour consolidera.

Les auteurs prient instamment leurs lecteurs de vouloir bien leur adresser les remarques qu'ils pourraient faire sur les erreurs inévitables dans tout travail de ce genre : elles seront rectifiées dans un errata placé à la fin de l'ouvrage, lorsqu'il sera complet. C'était pour MM. Verne et Lavallée, une tâche difficile et considérable de se préserver des inexactitudes dont fourmillent tous les travaux qui ont procédé le leur. Malgré tout le soin qu'ils y ont apporté, il était impossible, en raison des changements survenus, qu'ils n'en laissent point subsister quelques-unes. Le contrôle qu'ils attendent du public leur permettra de les faire disparaître et d'arriver, autant qu'il est possible, à la perfection.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du 12 octobre 1867.

Texte: Revue politique de la semaine. — M. Achille Fould — Courrier de Paris. — La famille royale de Prusse au Burg de Hohenzollern. — M. Perdonnet. — Pose de la première pierre d'une maison de santé, à Lima. — Paillettes et voiles blancs, nouvelle (suite), par M. Jules de Vaillly. — L'Onondaga, navire cuirassé de la marine française. — Exposition universelle : Beaux-Arts. — Chronique musicale. — Revue littéraire. — Gazette du Palais. — Petit guide des instituteurs primaires qui veulent voir fructueusement Paris, par Bertall. — Exposition universelle (section russe) : Tapis et costumes; — le Palais du bey de Tunis; — les Machines fixes; — l'Ascenseur Edoux (section française).
Gravures : Visite de LL. MM. le roi et la reine de Prusse au château de Hohenzollern. — Vue générale du château de Hohenzollern. — Le cortège de la famille royale de Prusse traversant la cour d'honneur. — M. Perdonnet. — Pose de la première pierre d'une maison de santé, à Lima. — L'Onondaga, navire cuirassé de la marine française. — Exposition universelle (section russe) : Tapis et costumes; — Beaux-Arts (2 grav.); — Le Palais du bey de Tunis (2 grav.). — Petit guide

des instituteurs primaires qui veulent voir fructueusement Paris, caricatures, par Bertall. — l'Ascenseur Edoux. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 406^e livraison

La Fort-Noire, par M. Alfred Michiels 1867. — Texte et dessins inédits.

Le COSMOS, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier, publiée dans son numéro du 5 octobre les articles suivants :

Deux Poids et deux Mesures, ou la Politique de M. Pasteur, par M. Victor Meunier. — Autocratie et Décadence; situation de l'Observatoire de Paris; par M. Georges Pouchet. — Regain académique, par M. Victor Meunier; Etudes sur les pierres qui tombent du ciel; et lithosidérités, par M. Stanislas Meunier. — Aérostation : Ascensions à ballon captif; description de l'aérostat de M. Giffard, par M. Marc-Antoine Gaudin. — Médecine : la médecine étiologique, par M. le Dr Jules Guérin. — Agriculture : Conservation des grains, graines et farines par le vide; système de M. le Dr Louvet; article de M. Victor Meunier. — Académie des Sciences, séance du 30 septembre; article de M. Stanislas Meunier. — Nécrologie : M. Perdonnet; M. Bonelli. — Chronique : la machine à prières; invention gouvernementale; traversée rapide; le droit électoral accordé aux femmes; abondance de la viande en Australie; progrès de la coopération; un heureux pays que la Hollande; arrosement circulaire.

Le Cosmos, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8^o (32 pages). Prix : 23 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Perronet, à Paris.

La 47^e Livraison de l'Exposition universelle illustrée, publication autorisée par la Commission impériale, vient de paraître. En voici le résumé :

1. Les grands-duchés de Bade et de Hesse (1 grav.), par M. J. Laurent-Lapp. — II. Le Défilé de Glencoe, paysage écossais de Richardson (1 grav.), par M. Assollant. — III. Petits métiers : la Vannerie et les Fleurs en émail (2 grav.), par M. V. Cosse. — IV. Costumes français (3 grav.), par M. E. Dreolle. — V. Auerquats et Bourguignonne (3 grav.), par M. Octave Lacroix. — VI. Les Soieries de Lyon

(1 grav.), par M. L. Gueymard. — VII. Le Portugal (1 grav.), par M. Raoul Ferrère. — VIII. Le Tabac (1 grav.), par M. Jaques Valserrès. — IX. Chronique, par M. Fr. Ducaing. — 12 grav.

Paris, 406, rue Richelieu. — Un numéro, 50 c. — Par la poste, 60 cent. — 30 fr. les 60 livraisons. Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Société générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5^o émises au pair par la Société Algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues :

A Paris : à la Société générale Algérienne, 13, rue Neuve-des-Capucines; au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19, et à la Société générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements : aux recettes des Finances, chez tous les correspondants du Crédit foncier, et dans les agences de la Société générale.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LAHAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE

et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8^o de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 6 novembre 1867 à huit heures du matin au tribunal de Figeac, il sera procédé à l'adjudication des immeubles de Jules Galié et J. B. Galié domiciliés à Sabrazat.

Mise à prix... 475 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 12 octobre).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Le 19 novembre à onze heures du matin au tribunal de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles des époux Coldéfy demeurant au Mas Debray, commune de Labastide-Murat.

Mise à prix... 500 fr.

(Extrait du Gourdonnais du 10 oct.)

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef : AUGUSTE VITU

Bureaux : 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris

ABONNEMENT D'UN AN

54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

Un an... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)

Six mois... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)

Trois mois... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)

Un mois... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

LAMPE A GAZ-MILLE

BRULANT SANS LIQUIDE

BREVETÉE S. G. D. G.

ÉCLAIRAGE TRÈS BEAU

ET TRÈS ÉCONOMIQUE

Remplaçant la Bougie, la Chandelle et la Lampe à Huile.

Se défier de la contrefaçon. — Exiger la marque de Fabrique.

Se trouvent chez M. DELSOL, Lampiste, place au Bois.

LUBIN
COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,
MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ?
poussez une pointe chez moi !...

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'émbonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUNGERA; Londres, ph. WILCOX et Co; Oxford street, 336, Paris, ph. rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

A VENDRE

- 1^o Une Belle maison, sur la place publique de Cahors, attendant les maisons Bousquet et Ilbert, marchands drapier;
- 2^o Un bien, avec maison, situé au lieu de la Roussille, attendant la propriété de M^{me} veuve général Galdemard, commune de Pradines;
- 3^o Une Etude d'huissier, ainsi que cheval et voitures.

S'adresser à M. Pouzergues, huissier, à Cahors, qui en est le propriétaire

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

On demande un Employé connaissant le dessin et le lavis des plans.

S'adresser à la Direction des Contributions directes, rue Fénelon.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU